L'annotation des documents

Matthew WRAY - 2026-11-11 - The new EDM management

Vous avez maintenant la possibilité d'annoter les documents pour les joindre à vos remarques d'avis-visas.

Pour cela, lorsque vous cliquerez sur le stylo pour déposer un avis-visas, vous aurez le document qui s'affiche pour vous permettre d'ajouter les annotations (ajout de formes, insérer du texte, des images, etc.) directement depuis la plateforme.

La saisie des observations reste également disponible pour compléter votre avis-visas.



Il n'est possible de faire des annotations que sur les documents PDF pour lesquels vous pouvez émettre un avis-visas.

La visionneuse vous permet également d'insérer des images, d'utiliser un tampon prédéfini ou personnalisable et de régler leur transparence.

Une fois l'annotation validée, un copie du document annoté sera ajoutée en PJ de votre visa (l'original est conservé).